

**SECTEUR VACANCES  
 DEMANDE DE SUBVENTION**

Ce document doit parvenir au **CAES INSERM** au moins **8 jours avant le départ**  
**PAR VOIE POSTALE**

dossiers traités de la lettre **A à K** : ☎ 01 82 53 34 34 sabrina.younes@inserm.fr  
 dossiers traités de la lettre **L à Z** : ☎ 01 82 53 34 33 mc.marrache@inserm.fr

**2 nuits minimum consécutives subventionnées sur un plafond par nuit et par personne**

**Montant du plafond**

- **Uniquement chez organismes agréés :**  
 (voir la liste sur le site du CAES ou votre espace adhérent)
  - **Location « sèche » :**  43 €  
 Chambre d'hôtes (Gîte de France et Clé-Vacances),  
 Gîte, appartement, maison, mobil-home
  - **Séjours ½ pension ou pension complète :**  65 €
- **Emplacement camping (France, Etranger) :**  43 €
- **Mobil-home en France, dans des campings d'organisme non agréé par le CAES :**  43 €  
 (subventionné sur la base de 50 % du prix)

Organisme (s) : .....

Lieu (x) : .....

Dates : .....

**NOM de l'agent Inserm :** .....Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : .....

Email obligatoire pour recevoir le numéro d'enregistrement : .....

**Conjoint , Profession :** .....Employeur.....

**Indiquez tous les participants au séjour y compris vous-même**

Nom	Prénom	Date de naissance	Age	Lien de parenté/ Sexe

**Fait à :**

**le :**

**Signature**



# Modalités et Procédures de la subvention « à posteriori »

**2 nuits minimum consécutives**  
**subventionnées sur un plafond par nuit et par personne**

- **étape 1** : envoi de la demande **8 jours minimum avant le séjour** au secrétariat du secteur «vacances»
  - ✓ votre Fiche Agent de l'année en cours si vous ne l'avez pas déjà envoyée précédemment
  - ✓ les deux feuilles du formulaire complétées et signées, avec les pièces suivantes :
    - Soit l'original de la facture détaillée délivrée par l'organisme, soit le contrat de location.  
**Pour les gîtes et chambres d'hôte des « Gîtes de France » et de « Clé-Vacances »**, la facture ou le contrat doit impérativement contenir le numéro et une attestation officielle d'appartenance à l'organisme (Délivrée par l'organisme et non sur papier libre).
    - Pour le camping : si possible les justificatifs de réservation déjà en votre possession ou une prévision du nombre de jours.
  - ✓ le formulaire d'obtention d'une aide aux ski pour vos enfants, si vous remplissez les conditions (voir sur le site rubrique « Formulaires »)
  
- **étape 2** : Si votre dossier est complet (comprenant tous les documents demandés) et accepté, le CAES vous envoie un accusé de réception portant un numéro d'enregistrement .
  
- **étape 3** : Après le séjour, vous devez nous faire parvenir, en précisant le numéro d'enregistrement de votre dossier, au plus tard dans les 2 mois qui suivent le retour :
  - ✓ La facture détaillée et acquittée, si elle n'avait pas été envoyée avant
  - ✓ Pour le camping, les factures d'emplacements
  - ✓ L'original de l'attestation de séjour délivrée par le centre de vacances ou par le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte. Elle doit être datée, signée et indiquer le nom de chaque participant.
  - ✓ Si vous avez pratiqué **une activité sportive ou culturelle** pendant votre séjour durant 5 jours consécutifs, joignez le formulaire de subvention (voir rubrique « Formulaires ») avec les justificatifs
  
- **étape 4**: La subvention ne vous sera versée que si vos justificatifs nous parviennent dans un délai de **deux mois maximum** qui suivent la fin du séjour. Passé ce délai, votre dossier ne sera pas traité.

**Attention : aucune relance ne sera faite par le CAES**